



Objet : Restrictions d'utilisation AD Orange-Caritat LFMO cause travaux de rénovation de la plateforme (phase 1)

En vigueur : du 06 octobre 2022 au 15 juin 2023

Lieu : AD : Orange-Caritat LFMO – FIR : Marseille LFMM

PRÉAMBULE :

Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle de la plateforme aéronautique et du futur déploiement du Rafale sur la base aérienne 115 d'Orange-Caritat, une réfection complète du revêtement de surface, des parkings, de l'alimentation électrique et du balisage de la plateforme aéronautique modifie par tranches successives les conditions d'exploitation du terrain.

Ce chantier de grande ampleur s'étale sur une période de 30 mois à compter de septembre 2022.

DESCRIPTION :

Les travaux se dérouleront en sept phases jusqu'à début 2025. Les réserves sont prévues d'être levées début d'année 2025. Pour chacune des phases, une description sera publiée par SUP AIP. Ci-après la description de la première phase dont la durée théorique est de neuf mois avec une possible extension d'un mois. Les dates de début et de fin de chaque phase seront confirmées par NOTAM.

Phase 1 :

Présence de personnes et de matériels de chantier sur les PARKINGS SIERRA, NOVEMBER et BAULET et sur les portions des TAXIWAYS BRAVO et CHARLIE.

Selon l'état d'avancement, et afin de respecter le calendrier, des travaux de nuit sont possibles et pourront entraîner des restrictions supplémentaires sur l'activité aéronautique de nuit sur le terrain (restrictions qui seront communiquées par NOTAM le cas échéant).

Durant toute cette phase, les moyens d'alimentation électrique, de radionavigation et de balisage lumineux restent opérationnels.

Le survol des zones de chantier est interdit en-dessous de 500ft AGL.

Procédures de vol suspendues ou avec des minima rehaussés :

NIL

Divers procédures :

- terrain ne peut être pris de dégagement sauf EMERGENCY ;
- aire de posé hélicoptère (au niveau du parking NOVEMBER) inutilisable ;
- traversée de véhicules au niveau du TAXIWAY Charlie et le long de la FATO avec régulation de ces véhicules via un feu routier en fonction de l'activité aéronautique dans la zone ;
- aucun accueil d'aéronefs extérieurs en dehors des aéronefs pour la relève PO. Dans ce cas, contact préalable impératif au directeur des vols à ba115.opo.fct@intradef.gouv.fr (tél : 04.90.11.57.00) afin de confirmer les possibilités et le lieu de stationnement ;
- prendre en compte des temps de roulage, des temps de remontées et l'obligation de demi-tours sur piste contraignants ;
- prévoir une quantité de carburant en accord avec ces nouvelles contraintes.

Balisage :

- NIL

Obstacles :

- des plots rouge et blanc équipés d'un éclairage rouge de nuit sont mis en place pour interdire l'accès au chantier.

Régulations :

- suivre les instructions données par le contrôle aérien pour le roulage au sol ;
- le délai d'intervention dans le cadre de la protection incendie de certaines installations nécessite :
 - o le passage des véhicules de sécurité par des voies aéronautiques ;
 - o l'arrêt immédiat des aéronefs au roulage sur leur trajet afin de laisser la priorité aux secours dès visuel ou sur instructions du contrôle.

Descriptif des changements et des travaux – PHASE 1

MOUVEMENTS A LA SURFACE

ORANGE CARITAT
AD 2 LFMO MIL A 01
44 08 24N - 004 52 07E

ALT AD : 197 (7 hPa)

08 SEP 22

